



COMPTE-RENDU DU COMITE SYNDICAL DU SIVOM DU BOCAGE CENOMANS Séance du 7 janvier 2021

L'an deux-mil vingt et un, le sept janvier à vingt heures trente, le Comité Syndical du SIVOM du Bocage Cénomans, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Saint Georges du Bois, sous la présidence de Franck Berteau, 1^{er} Vice-Président.

Présents : BLANCHET Catherine, BOUCREL Jennifer, BRETEAU Franck, CARRIERE Samia, DULUARD Nathalie, HERMAN Audrey, JOUANNY Pascal, MAHE François, MOULIN Delphine, PIRON Laurence, POLLEFOORT Maurice, , ROBIN Murielle, VIAUD Leslie,

Excusés : LEBALLEUR Isabelle, POULAIN Dominique

Secrétaire de séance : CARRIERE Samia



A l'ordre du jour :

- Désignation du secrétaire de séance,
- RH : Présentation de la nouvelle coordinatrice territoriale en action sociale et suite de la réorganisation des services
- RH : télétravail et RIFSEEP
- Téléphonie à la Maison de l'enfance et de la jeunesse (matériel et abonnements)
- Décision modificative
- Point sur les différentes commissions
- Questions diverses :
 - Achat d'un nom de domaine pour les adresses mails

13 présents, 13 votants sur les 15 membres en exercice. Le quorum est atteint.

Samia CARRIERE est désignée secrétaire de séance.

Franck Breteau, 1^{er} Vice-président préside l'assemblée, la Présidente, Isabelle Leballeur, étant cas contact Covid-19.

Franck Breteau ouvre la séance et propose au Comité syndical d'ajouter le point suivant à l'ordre du jour : délibération sur le remplacement d'agents indisponibles. Après en avoir délibéré, le comité syndical accepte à l'unanimité cet ajout à l'ordre du jour.

Il explique qu'avec l'adoption des nouveaux statuts du syndicat en décembre dernier, il est désormais nécessaire de convoquer le Bureau syndical préalablement au Comité syndical pour évoquer les questions qui y feront l'objet d'une délibération. Le Bureau émet un avis favorable ou défavorable avec une majorité à 75%. Pour rappel, il y a 5 membres titulaires et 5 membres suppléants qui interviennent dans les votes en l'absence du titulaire uniquement.

Concernant ce Comité syndical, le Bureau s'est réuni hier soir et a donné un avis favorable à toutes les délibérations qui seront évoquées ce soir.

OBJET : REMPLACEMENT DES AGENTS INDISPONIBLES

Entre l'arrêt de l'agent technique en décembre et l'arrêt prévu de la secrétaire du syndicat fin janvier, il apparaît judicieux de délibérer sur le remplacement des agents publics momentanément indisponibles, afin d'alléger la procédure administrative de remplacement.

Le Comité Syndical procède au vote par scrutin ordinaire :

Abstention : 0

Contre : 0

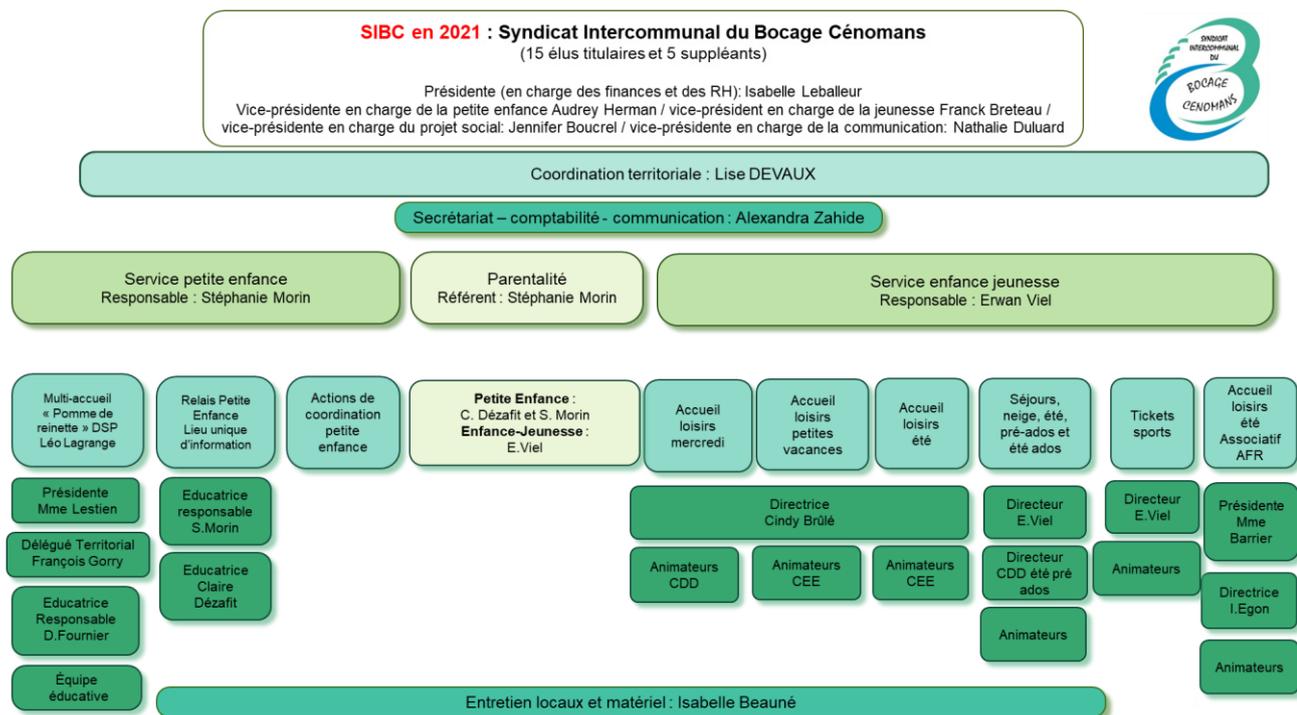
Pour : 13

➤ **Les élus valident à l'unanimité des voix la délibération sur le remplacement des agents publics momentanément indisponibles.**

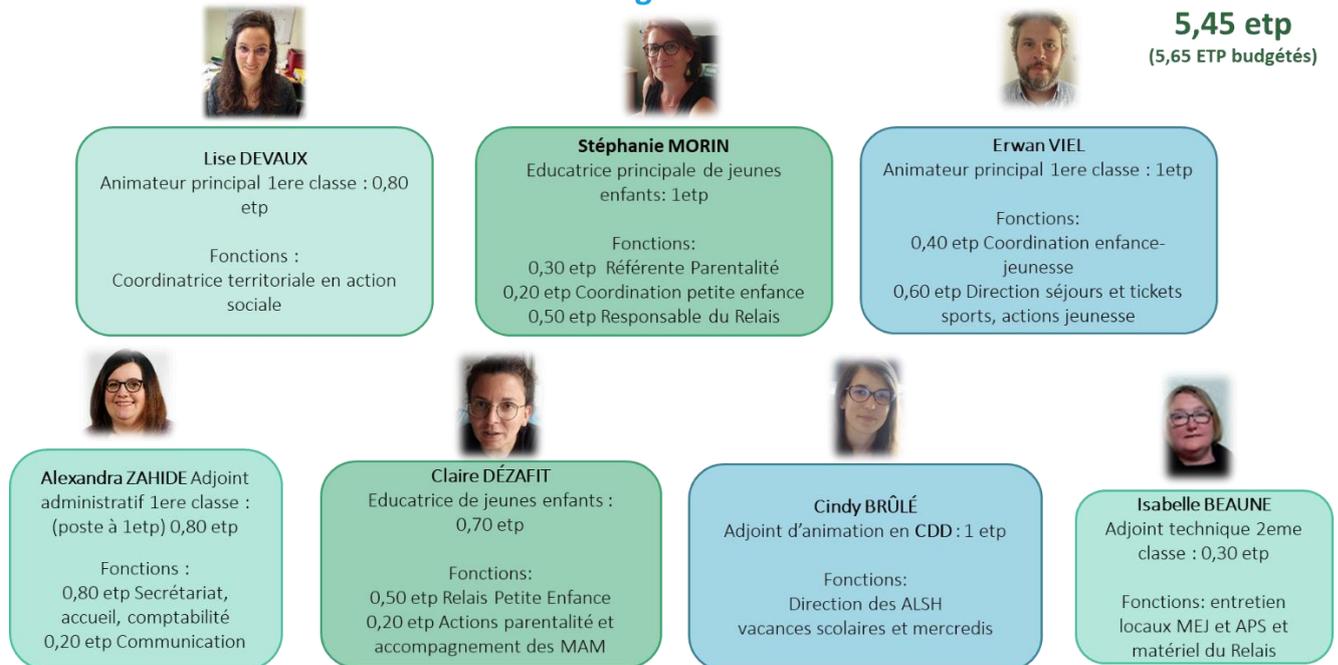
OBJET : PRESENTATION DE LA NOUVELLE COORDINATRICE TERRITORIALE EN ACTION SOCIALE ET SUITE DE LA REORGANISATION DES SERVICES

Lise Devaux, nouvelle coordinatrice territoriale en action sociale, se présente au Comité syndical et explique son parcours professionnel. Elle sera en tuilage avec Stéphanie Morin pendant un mois. Les élus se présentent à leur tour.

Lise Devaux prend la parole et explique la nouvelle organisation des services, à partir des éléments ci-dessous. Les élus demandent à ce que ce document soit envoyé aux mairies pour les prochains conseils municipaux.

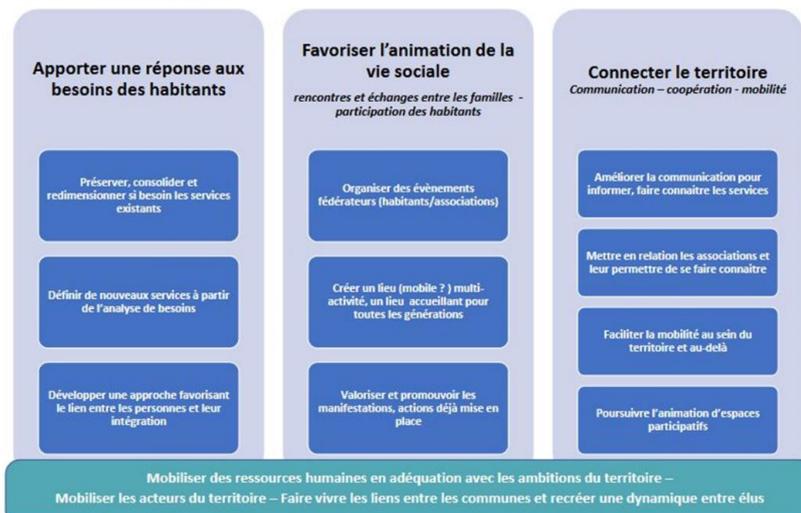


PERSONNEL PERMANENT en 2021 : agents territoriaux titulaires et CDD



Projet social de territoire à mettre en oeuvre

Le projet social de territoire en synthèse



Augmentation du temps de travail de l'éducatrice relais : création de poste

Avec le passage en guichet unique du relais et la volonté de développer la parentalité, le temps de travail de [REDACTED] passe de 50% (17.5/35^{ème}) à 70% (24.5/35^{ème}). Cependant, ces nouvelles fonctions ne seront pas assurées tant que [REDACTED] seconde Stéphanie Morin pendant le tuilage avec Lise Devaux.

Le comité technique a donné un avis favorable le 3 décembre dernier (avis obligatoire à partir du moment où l'augmentation du temps de travail est supérieure à 10%)

Il est donc nécessaire de supprimer l'ancien poste de [REDACTED] à 17.5/35^{ème} et de créer un nouveau poste à 24.5/35^{ème}.

Le Comité Syndical procède au vote par scrutin ordinaire :

Abstention : 0

Contre : 0

Pour : 13

☛ Les élus valident à l'unanimité des voix la création de poste

Augmentation du temps de travail de l'agent d'entretien : création de poste

Suite au non-renouvellement de contrat avec l'agent contractuel qui s'occupait de l'entretien de la cantine de l'accueil périscolaire de Saint Georges du Bois pour l'accueil de loisirs (ALSH) des mercredis et des petites vacances scolaires, le temps de travail [REDACTED] passe de 14% (5/35^{ème}) à 31% (11/35^{ème}).

Le comité technique a donné un avis favorable le 3 décembre dernier (avis obligatoire à partir du moment où l'augmentation du temps de travail est supérieure à 10%)

Il est donc nécessaire de supprimer l'ancien poste [REDACTED] à 5/35^{ème} et de créer un nouveau poste à 11/35^{ème}.

Le Comité Syndical procède au vote par scrutin ordinaire :

Abstention : 0 Contre : 0 Pour : 13

☛ **Les élus valident à l'unanimité des voix la création de poste**

OBJET : RH : TELETRAVAIL

Intégrer au syndicat le principe du télétravail avec une procédure à suivre à reçu un avis favorable du Bureau. Dans la délibération qui est proposée ce soir, le Bureau propose aux élus du comité de préciser que le télétravail aura lieu « par principe » au domicile de l'agent dans l'art. 2, ce qui permet de ne pas se fermer à la possibilité d'élargir le lieu de travail au domaine privé, sachant que le télétravail se fera obligatoirement avec une convention entre l'employeur et l'agent qui borde les conditions du télétravail.

La proposition de délibération a été validée par le Comité Technique le 3 décembre 2020.

Le Comité Syndical procède au vote par scrutin ordinaire :

Abstention : 1 Contre : 0 Pour : 12

☛ **Les élus valident à la majorité des voix le principe du télétravail.**

OBJET : RH : RIFSEEP

Avec l'arrivée de nouveaux agents contractuels, il est nécessaire de modifier les modalités du RIFSEEP, afin d'ajouter les cadres d'emplois nouvellement intégrés dans le personnel du syndicat. Il est aussi nécessaire de ceinturer les bénéficiaires de ce dispositif.

Les changements de la délibération portent sur :

- Les bénéficiaires : sont exclus les contractuels à temps non complet inférieur à 17h30
- Conditions d'attribution : ajout de la filière animation dans les agents de catégorie C (poste de direction ALSH)
ajout du poste de coordination territoriale dans le groupe 2 des agents de catégorie B

La proposition de délibération a été validée par le Comité Technique le 3 décembre 2020.

Le Comité Syndical procède au vote par scrutin ordinaire :

Abstention : 0 Contre : 0 Pour : 13

☛ **Les élus valident à l'unanimité des voix les modifications du RIFSEEP**

OBJET : COMMUNICATION : TELEPHONIE

Mme Duluard, Vice-présidente en charge de la communication explique que le matériel, l'abonnement de téléphonie fixe et l'abonnement internet à la Maison de l'Enfance et de la Jeunesse ne correspond plus aux besoins des services.

Il est proposé aux élus du comité une location du matériel plutôt qu'un achat (permet d'avoir un meilleur suivi du matériel et de s'adapter rapidement aux avancées technologiques), accompagné d'un abonnement pour la téléphonie fixe et internet sur 36 mois.

Le Comité Syndical procède au vote par scrutin ordinaire :

Abstention : 0

Contre : 0

Pour : 13

☛ **Les élus valident à l'unanimité des voix la proposition sur la téléphonie**

OBJET : Décision modificative n°3

Le véhicule Fiat Scudo accidenté en 2019 est sorti de l'inventaire en février 2020. Cependant, il est nécessaire d'amortir le véhicule au prorata soit 1/12ème (94.66€)

Dépenses de fonctionnement :

c/042 +94.66€

c/023 -94.66€

Recettes d'investissement :

c/040 +94.66€

c/021-94.66€

A noter qu'il faudra supprimer en 2021 la subvention d'amortissement lié au véhicule.

Le Comité Syndical procède au vote par scrutin ordinaire :

Abstention : 0

Contre : 0

Pour : 13

☛ **Les élus valident à l'unanimité des voix la décision modificative n°3.**

OBJET : POINT SUR LES COMMISSIONS

Petite enfance

-Multi accueil Pomme de Reinette : Au dernier comité syndical, il avait été annoncé suite à un point avec Le délégataire en août 2020 un possible excédent de 25000€, mais avec des réserves liées à la crise sanitaire. Aujourd'hui le compte administratif, reçu la veille du comité, de Léo Lagrange Ouest serait de 332053€, qui nécessite des explications.

De plus, le syndicat a fait plusieurs demandes au délégataire, sur lesquelles il doit réfléchir à une possible mise en œuvre : accueil des familles 1/2 heure supplémentaire le matin, demande d'un agent de passer à 100%, recrutement d'une personne supplémentaire pour pallier aux absences du personnel.

-Relais : pour les 10 ans du Relais, une conférence sur la motricité s'est déroulée en visioconférence avec environ 60 personnes connectées. Celle-ci ouvre la porte à d'autres éditions.

Enfance jeunesse

-ALSH Noël : 17 enfants des 5 communes ont fréquenté le centre de loisirs (18 l'an dernier) du 28 au 31 décembre 2020.

-Tickets sports : du 22 au 26 février 2021. Le programme est en cours d'élaboration mais il est déjà envisagé une journée sur la plage du débarquement, un atelier de pilotage de drones, un atelier VTT/BMX...

-séjour neige 2021 : devrait avoir lieu à Val Cenis du 27 février au 6 mars. Dans le contexte actuel, il n'y aurait pas d'incidence financière si le séjour devait être annulé. Ce soir, le 1^{er} Ministre a annoncé que les stations restent fermées au moins jusqu'au 20 janvier 2021.

Le nombre maximum de participants est atteint avec 35 inscrits (10 de Chaufour Notre Dame, 3 de Fay, 10 de Pruillé le Chétif, 7 de Saint Georges du Bois et 5 de Trangé). 30% de ces 35 jeunes viennent pour la première fois à un séjour neige, avec 63% de garçons et 37% de filles.

-séjour été : avec la crise sanitaire, il n'est pas possible de mobiliser les jeunes comme à l'habitude dès le début du projet. L'idée serait donc de partir plutôt sur un séjour classique dont la localisation reste à déterminer.

Une réflexion est en cours avec Val de Sarthe pour un séjour pré-ados mutualisé. Une première rencontre a eu lieu entre les deux coordinateurs jeunesse mais ils désirent savoir si les élus sont d'accord sur le principe d'un séjour commun, en juillet, pendant 7 à 10 jours, plutôt en bord de mer.

☛ Les élus sont d'accord sur ce principe de séjour mutualisé pour les pré-ados, mais rappellent aussi la volonté de voir partir les plus vieux (13-15 ans), peut-être plus sur des séjours courts (un week-end) comme cela a été évoqué en commission enfance jeunesse.

-Association Famille Rurale de Chaufour Notre Dame (AFR) : Le bilan de l'été 2020 est positif, même si les effectifs étaient en baisse (volonté de l'association d'un maximum de 60 enfants lié à la crise sanitaire), avec 55% d'enfants du Bocage Cénomans et 45% des communes voisines. Contrairement au centre de loisirs du Bocage qui a privilégié la venue d'intervenants, l'AFR a continué les déplacements extérieurs, sans incidents sanitaires.

Le seul point négatif est la restauration assurée pour la première fois par un prestataire, Prestalim, qui n'était pas bon et cher. Le Bocage a suggéré à l'association de ne pas hésiter à les contacter et échanger sur les opinions des différents prestataires sur le marché. Le choix d'un prestataire pour la restauration a grevé le budget avec un déficit d'environ 4000 € mais l'AFR a pu négocier une enveloppe budgétaire avec la DDCS pour le résorber sans faire de demande de subvention supplémentaire au syndicat.

Communication

Noms de domaines : les élus de la commission proposent de retenir le devis de XEFI plus compétitif, pour 8 adresses mails exchange avec pour nom de domaine : @bocagecenomans.org.

☛ Les élus valident cette proposition.

Plusieurs réflexions abordées lors de la commission:

-réalisation d'une présentation vidéo des services. M. Labre, élu vidéaste de Fay, propose d'attendre la fin du port obligatoire des masques pour filmer des vidéos : plutôt vers le 2^{ème} semestre 2021.

-harmonisation des signatures électroniques des agents

-comment toucher les jeunes pour les faire venir aux tickets sports ? cette question a dévié sur les applications respectives des communes et du syndicat et comment les faire connaître : affichage, bulletins communaux, que les élus aillent vers les habitants pour en parler... Sur Pruillé le Chétif, de jeunes étudiants proposent une étude pour booster l'application de la commune. Les élus demandent s'il serait possible de voir avec le coordinateur enfance jeunesse, Erwan VIEL, la possibilité de travailler sur une information aux jeunes par les jeunes, qu'ils soient acteurs de la communication.

Projet social

La prochaine commission, dont le but est de travailler sur les valeurs sous forme de temps de jeu, pour la rédaction du Projet de territoire, est reportée en février suite à la situation sanitaire, car elle nécessite un temps de travail en présentiel.

OBJET : QUESTIONS DIVERSES

Projets MAM (maison d'assistantes maternelles)

Une discussion s'engage sur les différents projets de création de MAM sur le territoire. Toutes les communes sont concernées, avec 2 à 3 demandes de projet, exceptée Fay qui a déjà une MAM sur sa commune.

Tout le monde est d'accord sur l'importance de la taille des futures structures (160 m²) pour qu'elles puissent accueillir 4 assistantes maternelles, ainsi que sur l'importance de locaux « recyclables » (qui puissent être utilisés autrement en cas d'arrêt de la MAM).

Des questions se posent sur la provenance des enfants accueillis dans ces MAM : de la commune en priorité, du territoire du Bocage, de l'extérieur... ? ; sachant qu'il est impossible d'imposer ceci juridiquement par les communes. La commune de Saint Georges du Bois a élaboré un cahier des charges qu'elle présente aux différents candidats et réfléchit à une remise de loyer selon le pourcentage d'enfants de la commune et du territoire.

Le Maire de Fay fait un retour positif sur la MAM située dans sa commune. Sur 12 enfants accueillis, 10 sont de la commune.

Le Relais doit être un référent pour les parents mais aussi sur les MAM, le métier d'assistant maternel et donner une autre image de ce travail.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h.15.

Le prochain comité sera consacré au budget et devrait donc avoir lieu mi-mars.